



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2024/076

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 30 mai 2024 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CURTIT - M. DENIS - M. DEROIN - M. DEVAUX - M. GAUTHERON - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. ROCARD - M. THIEBAUD - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. ANDRE - M. ARNAUD - MME BAEKE - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - MME CARTIER - M. DESARMENIEN - M. FERRARI - M. FICHERE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME PIRALLA - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME WAGNER

Membres excusés :

M. BOUDET - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - MME CLERC - M. DONATONI - M. GARNERONE - MME HUE - MME LE MESNIL - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PISTOIA - M. RICHARD - MME TENERAND - M. THOUVENOT - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBBERI

Modification de l'ordre du jour

Autorisation de l'Assemblée Générale pour l'ajout d'une nouvelle délibération

Depuis l'envoi de la convocation à cette Assemblée Générale, un élément est venu s'ajouter à la liste des sujets à examiner.

Le Président BUATOIS souhaite en effet **soumettre au vote des membres :**

- **un projet de délibération relatif au versement d'une contribution exceptionnelle au fonds de solidarité national en soutien à la Nouvelle-Calédonie**

Toutefois, en application des dispositions de l'article 2.1.2.1. du Règlement Intérieur de la CCI Bourgogne Franche-Comté, le Président doit préalablement solliciter l'accord des membres, ce point ne figurant pas à l'ordre du jour qui leur a été adressé avec la convocation à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 30 mai 2024, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36
Vote pour : 36
Vote contre : 0
Abstention : 0

Dijon, le 30 mai 2024
Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

